



Reboursement prêt ect malgré départ ???

Par **nicolas60**, le **04/06/2008** à **14:26**

Bonjour,

Nous avons achetés mon amie et moi (non mariés et non pacsés) une maison en décembre 2006. La maison est à nos deux noms. Nous faisons un virement de 1200 € sur un compte commun tous les mois pour payer les échéances et factures diverses. Mon amie veut quitter la maison que nous avons mis en vente et prendre un appartement. Elle compte arrêter de payer la moitié des factures (gaz, électricité, eau...) ainsi que la moitié des mensualités de la maison. Est-elle dans ses droits ? Sachant que nous remboursons un peu plus de 1400 €/mois pour la maison et 200 €/mois pour le gaz car nous sommes chauffés au gaz. Elle me menace de prendre un avocat si je lui demande de continuer au moins à payer la moitié des mensualités de la maison et du gaz. Les autres factures je veux bien les prendre à ma charge. Merci pour votre réponse.

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **18:05**

Bonjour,

Vous n'avez guère de possibilités dans votre cas :

Soit vous restez dans la maison, alors vous assumerez les dépenses afférentes

ou bien vous la vendez et chacun repart après partage avec son capital.

Comprenez bien qu'elle ne peut pas payer pour une maison qu'elle n'habite pas.

Apparemment, elle vous en laisse l'usage (et les contraintes qui vont avec). Elle serait tout à

fait à même de réclamer la moitié du prix de la maison qui lui revient soit par un versement de votre part (soulte) ou par la vente du bien.

Cordialement,

Par **nicolas60**, le **04/06/2008** à **23:18**

Merci pour votre reponse.

Je suis surpris par la réponse car la maison est à nos deux noms. Lors de l'obtention du prêt les mensualités ont été calculés en fonction de nos deux salaires...

Je trouve cela un peu facile d' acheter une maison avec quelqu'un puis de partir et laisser l' autre assumer tout seul le remboursement surtout que lors de la vente, la personne qui est partie récupere une plus value en fonction des échéances remboursée.

Merci tout de même.

Par **nicolas60**, le **04/06/2008** à **23:20**

Dans ce cas je pars aussi de la maison et refuse aussi de la payer !!!

Qu' est ce qui se passerai alors ?

Par **novice43**, le **05/06/2008** à **13:39**

bonjour,

Saisie de la maison et vente aux enchères.

cordialement,